Avis de convocation / avis de réunion

BALO

SOFICINÉMA 8
Société Anonyme au capital de 6.700.000 Euros.
Siège social : 9, rue Jean Mermoz – 75008 - Paris
530 537 810 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que dans le contexte sanitaire lié à l'épidémie de coronavirus (Covid 19) et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 modifiée et du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 modifié, le Conseil d'Administration de votre Société a convoqué les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à huis clos – c'est-à-dire sans la présence physique des actionnaires – le **30 mars 2021, à 14 heures 30,** au siège social, **9 rue Jean Mermoz – 75008 PARIS.**

L'Assemblée Générale délibérera sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Approbation des comptes de cet exercice ; affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
- Nomination et pouvoirs du Liquidateur – Siège de la Liquidation ;
- Rémunération du Liquidateur dans le cadre des diligences effectuées pour SOFICINÉMA 8
- Rémunération du Liquidateur dans le cadre des diligences effectuées pour SOFICINÉMA 8 DEVELOPPEMENT
- Pouvoirs.

Modalités de participation à l'Assemblée

Conformément à l'ordonnance mentionnée ci-dessus, compte tenu des mesures administratives interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, l'Assemblée Générale, sur décision du conseil d'administration, se tiendra hors la présence physique des actionnaires.

En conséquence, nul ne pourra assister à l'assemblée physiquement.

a. Modalités d'information et de communication

En votre qualité d'actionnaire, vous êtes cependant invités à faire part à la société de vos observations et/ou questions en adressant un courrier électronique à l'adresse : RelationinvestisseursS8@cinecapital.fr, en justifiant de votre qualité d'actionnaire, au plus tard 3 jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée Générale. La société y répondra en séance et retranscrites dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale et les réponses à vos questions vous seront adressées individuellement par courrier électronique et dans le cadre de cette possibilité qui vous est offerte de formuler des questions, celles-ci ne pourront servir qu'à éclairer votre décision de vote sans possibilité de modifier l'ordre du jour ou le texte des délibérations qui vous sont soumises.

b. Modalités de vote

A défaut de pouvoir assister à la réunion, les actionnaires sont invités à choisir entre l'une des deux formules de vote suivantes :

- ou adresser une procuration à la société au nom du Président ;
- ou voter par correspondance.

Les actionnaires nominatifs souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée, pourront :

- renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance, qui leur est adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO - Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par la société ou le Service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par demande adressée à BNP PARIBAS Securities Services –CTO - Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION